



Mutuelle obligatoire

Par **Luna2023**, le **18/02/2023** à **11:32**

Bonjour, je suis en cdi depuis novembre 2022. Mon employeur me dit que je suis obligé d'adhérer à sa mutuelle alors que je suis ancien militaire et que j'adhère déjà à celle de l'armée. Il m'a dit que je pouvais cocher la case comme quoi mes remboursements secu ne seront pas en lien avec sa mutuelle (23€), ce qui me permettrait de garder ma mutuelle, ça sert à rien alors ! Et il veut aussi que j'adhère à son assurance décès alors que j'en ai déjà une, j'adhère au GMPA. Ai je le droit de refuser, je peux lui prouver que j'ai bien une mutuelle ainsi qu'une assurance décès ? Merci pour votre réponse.

Par **Luna2023**, le **21/02/2023** à **15:23**

Bonjour, Personne pour me renseigner ? S'il vous plaît aidez moi..... Merci